

DELIBERATION N° 80/110 : ELARGISSEMENT DU C.V.O. LUDRES-MESSEIN

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par diverses délibérations en date du 3 Septembre et 20 Décembre 1979, le Conseil Municipal avait décidé qu'il convenait de procéder à l'élargissement du C.V.O. de LUDRES à MESSEIN.

Pour cela, il avait chargé la D.D.E. d'effectuer une étude d'avant-projet.

Il rappelle à l'Assemblée que les services de la D.D.E. avaient estimé les travaux concernant cet élargissement à 600 000 F. T.T.C.ù

Il informe l'Assemblée que la D.D.E. vient de faire parvenir en Mairie, 5 exemplaires de ce dossier, accompagnés de l'estimation de la dépense. Celle-ci se monte à 580 000 F T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- au vu de ce dossier, de confier la maîtrise d'oeuvre desdits travaux, d'un montant de 580 000 F T.T.C. à la D.D.E.
- autorise le Maire à lancer un appel d'offres pour ces travaux, par l'intermédiaire de la D.D.E.